

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Embargo : le 26 novembre 2008

LE DÉCÈS ÉVITABLE DE CLAUDIO CASTAGNETTA : LES PROCHES ET LE MILIEU COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE INVITENT LES PARTIS POLITIQUES À SE PRONONCER

Québec, le 26 novembre 2008 – Le 3 novembre dernier, le bureau du coroner rendait publique le rapport d'investigation du coroner Jean Brochu dans l'affaire Claudio Castagnetta, décédé dans des circonstances troubles le 20 septembre 2007, et annonçait du même coup l'intention de ne pas tenir d'enquête publique dans ce dossier.

Plusieurs éléments du rapport Brochu ont retenu notre attention;

- Le décès de Claudio Castagnetta aurait pu être évité;
- L'utilisation du Taser n'est pas responsable directement de son décès, toutefois, le coroner questionne sérieusement la pertinence de l'utilisation du Taser sur M. Castagnetta, à la lumière du guide des pratiques du ministère de la Sécurité publique;
- Malgré la présence de procédures pour que M. Castagnetta reçoive des soins médicaux, le coroner Brochu pointe du doigt les facteurs humains qui expliquent le délai trop long après lequel M. Castagnetta a reçu *in extremis* les traitements que sa condition exigeait clairement;
- Selon le coroner Brochu, c'est une partie de la culture du milieu policier et du milieu correctionnel qui doit être questionnée;
- Toujours selon le coroner Brochu, il s'agit d'un problème systémique que plusieurs coroners ont soulevé au fil des années.

En effet, le décès de Claudio Castagnetta n'est pas un cas isolé. Le coroner Paul G. Dionne, qui a enquêté sur le décès de Justin Scott St-Aubin à Montréal le printemps dernier, dénombre 11 décès au Québec depuis l'an 2001 dans nos prisons dans des circonstances similaires. Claudio Castagnetta aura été la douzième victime d'un problème systémique connu depuis longtemps et pour lequel les efforts de résolution déployés jusqu'à présent n'ont manifestement rien donné. Il s'agit de 12 morts qui auraient pu être évitées, selon le bureau du coroner. « Pour vous donner un ordre de grandeur, c'est plus que les 11 soldats québécois morts au combat en Afghanistan depuis 2002. » illustre Charles Rice de l'AGIR en santé mentale.

Les coroners qui se sont succédé ont tour à tour déploré le manque de leadership politique dans ce dossier. « Ces événements tragiques sont symptomatiques d'un système qui est malade, » affirme pour sa part Luc Vigneault. « C'est comme si les autorités politiques ne reconnaissent pas qu'il y a un problème alors qu'il s'agit de situations qui se répètent et qui sont systémiques. L'État, dans ce dossier, est un grand malade qui s'ignore. »

Les enjeux soulevés ici se résument à quelques points:

- Le problème systémique, c'est à dire l'interface entre les milieux de la santé – tant physique que mentale –, de la justice et carcéral et l'incapacité confirmée des autorités gouvernementales de se concerter pour assurer la protection de la vie et de la sécurité des citoyens;
- L'utilisation de mesures alternatives d'intervention de crise autres que l'usage de la force (y compris l'usage du Taser) qui existent pourtant déjà à Québec. Pourquoi, en effet, les policiers impliqués dans l'arrestation de Claudio

Castagnetta ont choisi de ne pas faire appel à PECH, organisme avec lequel ce corps policier a pourtant un protocole d'intervention, qui garantit la présence de deux intervenants en situation de crise dans un délai de 30 minutes? Nous sommes étonnés d'ailleurs, que le rapport Brochu passe sous silence cette lacune importante de l'intervention policière qui aurait permis d'éviter que Claudio Castagnetta se retrouve inutilement dans l'engrenage du système correctionnel et judiciaire.

- Des soins médicaux inacceptables en milieu carcéral et l'incapacité du système carcéral à prendre en charge des personnes aux prises avec des problèmes de santé physique et mentale.
- La nécessité de mettre en place des mesures concrètes afin que les citoyens qui ont davantage besoin de soins que de sanctions soient dirigés ailleurs que dans le réseau correctionnel et de la justice.

Nous faisons nôtres les principales recommandations émises par les différents coroners au fil des ans que nous avons recensées, et nous en ajoutons d'autres :

- D'inclure au sein du groupe de travail formé récemment pas le MSSS et le MSP et chargé de proposer des mesures pour répondre aux besoins des personnes incarcérées souffrant de troubles mentaux, des représentants de groupes de défense des droits en santé mentale;
- De revoir la formation donnée aux policiers à l'Institut de police à Nicolet, pour y inclure de solides connaissances en intervention avec des personnes désorganisées, en état de crise ou présentant des signes de maladie physique ou mentale;
- De voir à ce que les prévenus passent leur examen d'aptitude à comparaître à l'hôpital et non en prison;
- De réviser le protocole d'intervention des policiers afin que la SMVQ et la SQ envisagent, à chaque fois qu'ils se retrouvent en présence d'un individu « désorganisé », la pertinence d'utiliser les services de Pech.

Les proches, amis et collègues de travail de Claudio Castagnetta, avec la complicité de l'Alliance des groupes d'intervention pour le rétablissement en santé mentale (AGIR en santé mentale) et l'Association des Personnes Utilisatrices de Services de la région de Québec (APUR) invitent les principales formations politiques à se prononcer sur ces questions. Nous avons également interpellé le maire de Québec, M. Régis Labeaume, ainsi que le futur ministre de la sécurité publique du Québec et nous rendons publiques aujourd'hui les demandes de rencontre qui leur ont été adressées.

La question posée aux candidats de la région de Québec est la suivante :

«Au-delà du cas spécifique de Claudio Castagnetta, quel est le sort réservé par l'État aux personnes en détresse psychologique et qu'entend faire votre parti, s'il est porté au pouvoir, pour remédier à cette situation, à la lumière des nombreuses recommandations émises par le bureau du coroner au fil des années ?»

-30-

Source et information :

Charles Rice, AGIR en santé mentale (418) 640-5253 (418) 255-0698 (Cel.) agirensantementale@megaquebec.net	Luc Vigneault, APUR (418) 634-0248 (418) 570-0571 (Cel.) lucvigneault@yahoo.fr
Jesse Zimmer, ami et collègue de Claudio (418)525-9404 jesse_zimmer@hotmail.com	Charlotte Mendzel, amie et collègue de Claudio (418) 596-3464 cmentzel@oricom.ca